

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Vingt-trois du mois de Juillet à Seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à la Mairie, dans la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIT ABSENT : M. David LUTIN.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**CRÉATION DE POSTE
AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2020-2S-DRH-23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Considérant la nécessité de prendre en compte le recrutement d'un deuxième collaborateur de cabinet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la Commune, joint en annexe, le poste suivant, conformément à la nomenclature statutaire :

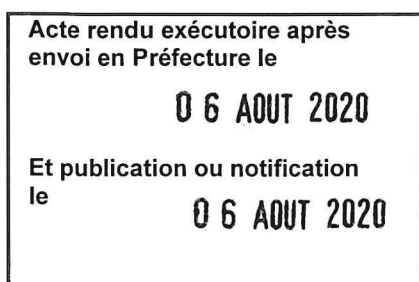
- 1 poste de collaborateur de cabinet à temps complet

Article 2 : Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité ;
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus. En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Article 3 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 4 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.



Fait et délibéré à Gosier, le 23 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Chef de service de police municipale principal 2è cl	B	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)	C	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Brigadier chef principal de police municipale	C	11	0	0	8	0	0	0	0	0	3	0	0
Gardien-Brigadier de la police municipale	C	21	0	0	15	0	0	0	0	0	6	0	0
TOTAL.....		38	0	0	25	0	0	0	0	0	13	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE													
EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET													
Directeur Général des Services	A	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Collaborateur de Cabinet	A	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Emplois spécifiques (chargé de mission)	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE													
Attaché Hors Classe	A	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	12	0	0	10	0	0	0	0	0	2	0	0
Attaché	A	25	0	0	10	0	0	0	0	0	15	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	0
Rédacteur	B	9	0	0	7	0	0	0	0	0	2	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	17	0	0	9	0	0	0	0	0	8	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	34	1	17	0	0	0	0	0	0	17	1	1
Adjoint Administratif	C	79	3	71	2	2	0	0	0	0	6	1	1
TOTAL.....		193	4	134	2	2	3	0	0	56	2	2	2
FILIERE TECHNIQUE													
Directeur des services Techniques	A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	3	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0
Technicien principal de 1e classe	B	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Technicien principal de 2è classe	B	3	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0
Technicien territorial	B	6	0	0	4	0	0	1	0	0	1	0	0
Agent de maîtrise Principal	C	8	0	0	5	0	0	0	0	0	3	0	0
Agent de maîtrise	C	33	16	32	16	0	0	0	0	0	1	0	0
Adjoint technique principal de 1è classe	C	11	6	0	0	0	0	0	0	0	11	6	6
Adjoint technique principal de 2è classe	C	56	40	23	8	0	0	0	0	0	33	32	32
Adjoint technique	C	209	207	173	103	2	4	4	4	4	87	100	138
TOTAL.....		333	269	243	127	3	4	4	4	87	138	138	138

FILIERE ANIMATION

Animateur territorial	B	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	3	0	1	0	0	0	0	0	2	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	18	15	6	12	0	0	0	0	12	3
Adjoint d'animation	C	15	58	8	34	0	0	0	0	7	24
TOTAL.....		38	73	15	46	0	0	0	0	23	27

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des APS principal de 2ème classe	A	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Conseiller des APS	A	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Educateur territorial APS principal 1è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Educateur territorial APS principal 2è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Educateur territorial APS	B	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL.....		5	1	2	0	0	0	0	0	3	1

*TC : Temps complet

*TNC : Temps non complet

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de poste au tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 06/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 06/08/2020

Numéro de l'acte : CM20202SDRH23 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200723-CM20202SDRH23-DE

Date de décision : 23/07/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Créations et transformations d'emplois contractuels